

# Approche non participative comme source d'échec du projet d'aménagement du Bas-fond du village de Pomen (Burkina Faso)

---

Atia Rosine NEYA<sup>1\*</sup> ; Yacouba TENGUERI<sup>2</sup> ;  
Alkassoum MAIGA<sup>3</sup>

## Résumé

Le gouvernement Burkinabè dans le cadre de son offensive agro-sylvo-pastorale a entrepris avec l'appui de la Banque Mondiale, la réalisation d'un aménagement agricole de 2033 ha dans la vallée du Sourou dont 60 ha à Pomen dans la commune de Fara. Cependant, en dépit des retombées positives de cet aménagement sur leurs conditions de vie socio-économiques, les bénéficiaires ne se sont pas appropriés le projet. À cet effet, l'objectif de la présente recherche est d'appréhender les facteurs explicatifs de ce rejet. La méthodologie adoptée repose sur une approche qualitative, incluant des entretiens semi-directifs avec des acteurs locaux et une revue de la littérature. Les résultats révèlent bien que directement concernés par le projet, les bénéficiaires n'ont pas été impliqués aux différentes activités du projet. À ce manque d'implication s'ajoute également un manque de communication et de sensibilisation ce qui a conduit à une méfiance généralisée et au rejet du projet par les exploitants. Également, les bénéficiaires, attachés à leurs pratiques agricoles basées sur des spéculations diverses et à leurs droits coutumiers, perçoivent l'aménagement comme une menace pour leurs moyens de subsistance, notamment en raison des risques d'inondation et de la restriction des cultures à une seule vocation, le riz.

**Mot clés :** Aménagement agricole, Basfonds, projet de développement, approche participative, Burkina Faso

## Non-participatory approach as a source of failure in the village of Pomen lowland development project (Burkina Faso)

### Abstract

As part of a broader agro-sylvo-pastoral initiative, the government of Burkina Faso, with the support of the World Bank, has initiated the construction of an agricultural development project spanning 2,033 hectares in the Sourou valley, including 60 hectares in Pomen, located within the Fara commune. Nevertheless, despite the

---

<sup>1</sup> Université Joseph Ki Zerbo, Burkina Faso ; [Atiarosineneya@gmail.com](mailto:Atiarosineneya@gmail.com)

<sup>2</sup> Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Burkina Faso, [yacouba.tenguери@univ-dedougou.bf](mailto:yacouba.tenguери@univ-dedougou.bf)

<sup>3</sup> Université Joseph Ki Zerbo, Burkina Faso ; [kasmaig@yahoo.fr](mailto:kasmaig@yahoo.fr)

\*Auteur correspondant : Atia Rosine NEYA ; [Atiarosineneya@gmail.com](mailto:Atiarosineneya@gmail.com)

DOI : <https://doi.org/10.64707/revstlsh.v41i1.1737>

positive impact of this development on their socio-economic living conditions, the beneficiaries have not assumed ownership of the project. The objective of this research is therefore to identify the factors that explain this rejection. The methodology adopted is based on a qualitative approach, incorporating semi-structured interviews with local stakeholders and a literature review. The findings indicate that while the beneficiaries were directly impacted by the project, they did not participate in its various activities. This absence of engagement was further exacerbated by a paucity of communication and awareness-raising initiatives, resulting in pervasive mistrust and rejection of the project by the farmers. Moreover, the beneficiaries, who are firmly entrenched in their agricultural practices involving a range of crops and their customary rights, perceive the development as a threat to their livelihoods, particularly due to the risk of flooding and the restriction of crops to a single use, rice.

**Keys word** : Agricultural development, Inland valleys, development project, participatory approach, Burkina Faso

## Introduction

Dans un contexte où les projets de développement agricole visent à améliorer les conditions de vie des populations rurales, la question de la gestion foncière et de l'implication des bénéficiaires reste un enjeu central. Au Burkina Faso, particulièrement en milieu rural, la coexistence de systèmes de gestion foncière traditionnels (coutumiers) et modernes (administratifs) engendre souvent des tensions et des incompréhensions (Lavigne. D-Ph et al., 2000). Ces tensions se cristallisent autour des projets d'aménagement hydro-agricoles, où les pratiques locales et les attentes des populations entrent en conflit avec les exigences des textes législatifs et des partenaires techniques et financiers (PTF). Le cas du projet d'aménagement du bas-fond de Pomen illustre parfaitement ces défis. Malgré les efforts déployés pour concilier les deux systèmes, le projet a été rejeté par une majorité des exploitants, principalement en raison d'un manque d'implication des populations affectées (PAP) et d'une perception négative des impacts de l'aménagement.

La littérature scientifique abonde en exemples montrant que la réussite des projets de développement dépend largement de la participation active des populations locales (Chambers. R, 1994 ; Olivier de Sardan. J-P, 1995). Selon Lavigne. D-Ph et al. (2000), les projets qui ne prennent pas en compte les réalités socio-culturelles et les droits coutumiers des communautés rurales sont souvent confrontés à des résistances et à des échecs. De même, Mendy. A (2014) souligne que

l'implication des populations dans la conception et la mise en œuvre des projets favorise leur appropriation et leur adhésion, ce qui est essentiel pour la durabilité des interventions. Cependant, comme le montrent les travaux de Berton. S (1987), de nombreux projets en Afrique sont encore conçus sans diagnostic préalable des réalités locales, ce qui conduit à des inadéquations entre les objectifs des projets et les besoins des bénéficiaires. Aussi, abordant dans le même sens, Briere. S & Proulx. D (2013) affirment que, de nombreux projets de développement internationaux échouent en raison d'une approche "top down" du bailleur de fonds, qui néglige souvent le savoir local chose cruciale pour la réussite d'un projet. À cet effet, l'absence d'articulation entre les principes des projets et la réalité culturelle des bénéficiaires peut compromettre la réussite des initiatives de développement. Cette situation soulève des questions fondamentales sur les mécanismes de participation et d'appropriation des projets de développement par les populations locales. Comment concilier les pratiques traditionnelles et les exigences des textes législatifs modernes dans la mise en œuvre des projets d'aménagement hydro-agricoles ? Plus précisément, dans quelle mesure l'implication des populations locales dans les différentes phases d'un projet d'aménagement influence-t-elle leur adhésion et la réussite du projet ? Cette question de recherche s'appuie sur les résultats obtenus par Ney. A-R (2025) à Pomen, où la faible implication des exploitants, le manque de communication et la méfiance vis-à-vis des mesures de compensation ont conduit à l'échec du projet. En explorant cette problématique, cette étude vise à identifier les conditions nécessaires pour une meilleure intégration des réalités locales dans les projets de développement, afin d'assurer leur durabilité et leur acceptation par les communautés concernées.

Les travaux de Sene. D (2017) et de Kamara. S (2013) mettent en avant l'importance de l'économie familiale et des droits traditionnels dans la mise en valeur des terres, soulignant que les populations locales détiennent des savoirs et des pratiques qui doivent être intégrés dans les projets de développement. Par ailleurs, Whyte. A (1987) insiste sur le fait que la participation communautaire est un facteur indispensable au succès des projets, car elle permet de recueillir les différents points de vue et de réduire les contestations. Ces références scientifiques appuient l'idée que l'implication des bénéficiaires, dès les phases initiales du projet, est cruciale pour surmonter les obstacles liés aux différences culturelles et institutionnelles.

Cette étude s'inscrit dans une perspective critique des approches descendantes (top-down) en matière de développement et plaide pour une approche participative et inclusive, où les populations locales sont considérées comme des acteurs clés plutôt que comme de simples bénéficiaires. En s'appuyant sur le cas de Pomen, elle contribue à une meilleure compréhension des dynamiques locales et des conditions nécessaires pour la réussite des projets d'aménagement hydro-agricoles au Burkina Faso.

## **I. Méthodologie**

### **I.1. Présentation de la zone d'étude**

Située à l'extrême Sud de la province des Balés, la commune de Fara couvre une superficie d'environ 704 km<sup>2</sup>. Elle est distante de 52 km de Boromo, chef-lieu de la province, 188 km de Dédougou chef-lieu de la région et de 182 km de Ouagadougou la capitale. La commune de Fara est limitée :

- ✓ à l'Est par la commune de Silli (Sissili) ;
- ✓ à l'Ouest par les communes de Koti (Tuy) et de Dano (Ioba) ;
- ✓ au Nord par les communes de Poura et de Boromo ;
- ✓ au Sud par les communes de Koper (Ioba) et de Niabouri (Sissili).

La commune de Fara est accessible en toute saison par l'axe Ouaga-Bobo par un virage à gauche au PK 150 au point appelé « carrefour-Poura » en empruntant la Route Régionale (RR) 11. À l'intérieur de la commune, les principales voies sont : la route départementale (RD) 128 reliant la RR 11 à la commune de Niabouri et la (RD) 125 reliant la (RR11) à partir de Fara centre à la commune de Silly. Cependant, la majeure partie des villages reste inaccessible surtout en saison hivernale. Aussi, la route régionale (RR11) qui relie la commune à la route nationale (RN1) demeure parfois impraticable en hivernage.

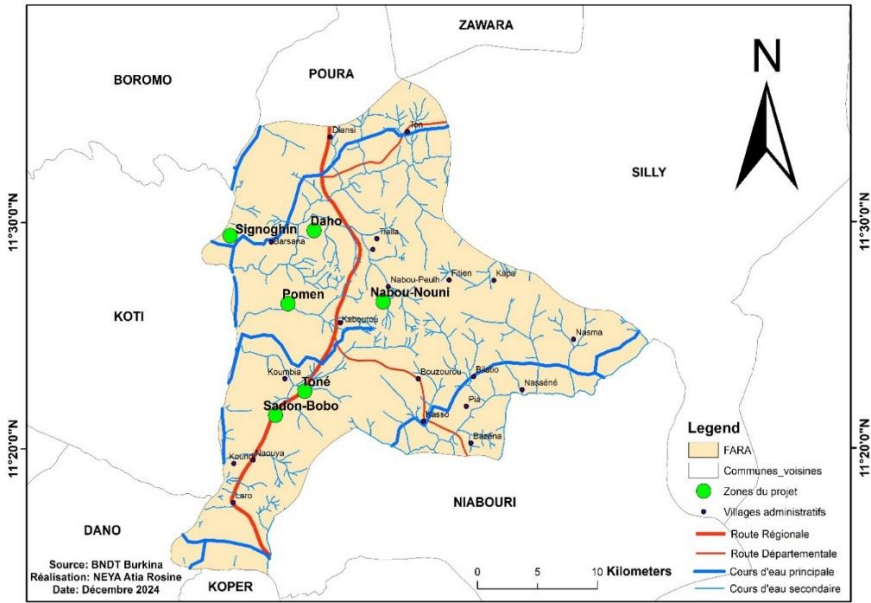
### **I.2. Méthode adoptée pour l'étude**

Selon la définition donnée par Loubet Del Bayle J-L (2000), la méthode de recherche se définit comme l'ensemble des opérations permettant d'analyser, de comprendre et d'expliquer la réalité étudiée.

Plus loin, Grawitz. M (2001), lui définit la méthode comme étant un ensemble d'opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les

vérifie. Elle peut être qualitative, quantitative ou mixte. Dès lors, nous voulons comprendre à travers notre étude, les facteurs explicatifs du rejet du projet d'aménagement du bas-fond de Pomen.

**Carte 1** : Représentation géographique de la commune de Fara et du village de Pomen



Notre objectif d'une meilleure compréhension de ce phénomène social nous amène à adopter l'approche qualitative. Cette approche est mise en route à l'aide d'un guide d'entretien et d'une grille d'observation des faits.

Aussi, pour les investigations dans le cadre de notre travail, l'enquête terrain est priorisée car elle offre l'opportunité de se rapprocher de son objet d'étude et de l'observer dans son milieu naturel, ce qui permet une lecture et une compréhension du phénomène qui colle au maximum à la réalité (D'Amboise. G & Audet. J, 1996).

### 1.3. Population d'étude

Notre population d'étude est constituée de population de cible et de personnes ressources. Les exploitants et le propriétaire terrien du bas-fond de Pomen constituent notre population cible. Également pour notre étude, une personne ressource est toute personne ayant les capacités à répondre à nos attentes en termes de compétences et d'informations. Elle est une personne de référence, imprégnée de la réalité sociale en

accord avec notre sujet. Ainsi, des informations ont été collectées auprès du chef de village, du chef de terre, du Président de la Délégation Spéciale de Fara, du Conseiller Villageois de Développement (CVD), de l'ancien adjoint au maire de la commune de FARA, du service technique de l'agriculture et de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

#### **I.4. Échantillonnage/échantillon**

Dans cette étude, nous nous intéressons aux données qualitatives. L'absence de base de sondage nous amène à utiliser la méthode de choix raisonné dans l'administration de nos guides d'entretien. La recherche de l'hétérogénéité des opinions est l'objectif que cette étude vise afin de ne pas être prisonnier d'une uniformisation des informations recueillies. N'ayant pas au préalable un nombre défini de personnes à enquêter, nous avons opté pour le principe de la saturation et avons tenu des entretiens avec soixante-treize (73) personnes. Ainsi notre échantillon se répartit comme suit :

**Tableau I** : répartition de l'échantillon

<i>Population d'étude</i>	<i>Effectif</i>
<i>Exploitantes du bas-fond</i>	38
<i>Hommes exploitants du bas-fond</i>	30
<i>Unité de Gestion du Projet</i>	2
<i>Agent du service de l'agriculture</i>	1
<i>Président de la Délégation Spéciale de commune de Fara</i>	1
<i>Chef du village/ de terre</i>	1
<i>Conseiller Villageois de Développement</i>	1

**Source** : enquête de terrain, Septembre et Décembre 2024

#### **I.5. Outils et techniques et de collecte de données**

Le guide d'entretien, et la grille d'observation ont été mobilisés dans le cadre de cette étude. Le guide d'entretien nous a permis de recueillir des données qualitatives auprès de notre population d'étude. Également, l'observation a été utilisée comme moyen pour examiner de près les interactions entre les différentes communautés (Nunis, Mossis, Bwaba).

#### **I.6. Traitement et analyse des données**

Les données recueillies ont été transcrites en vue d'une analyse approfondie. Cette analyse a consisté à identifier, à organiser et à classer

les thèmes qui émergent. Aussi, nous avons procédé à la rédaction avec l'interprétation des résultats. Pour soutenir l'argumentaire, nous avons fait appel aux verbatim des enquêtés. Enfin, le logiciel ArcMap 10.8 a été utilisé pour produire les cartes.

## **II. Résultats et discussions**

### **II.1. La coercition comme approche dissuasive des PAP**

La grande difficulté qui réside au niveau des projets de développement, est la conciliation entre pratiques traditionnelles et textes nationaux. La situation foncière en milieu rural Burkinabè des indépendances à nos jours, illustre une faible adéquation de la législation foncière avec les réalités de terrain. Selon les dispositions de la RAF, l'État est maître de toute terre, à charge pour lui de régler sa gestion notamment aux communautés villageoises dans la limite des superficies qui leur sont réellement nécessaires ou qui seront jugées telles. De ces dispositions à la réalité où l'on voit que cet effort de délimitation n'intervient qu'en cas d'expropriation, il y a toute une distance qui sépare la théorie de la pratique. Comme l'indique Faure. A (1995), en milieu rural Burkinabè, on assiste à la coexistence de deux voies de sécurisation foncière : celle coutumière et celle administrative. Cependant, le constat est que les pratiques montrent que le titre foncier ne constitue pas une garantie suffisante contre l'insécurité foncière car, les droits coutumiers peuvent avoir plus de valeur que les titres fonciers au niveau local. Comme l'attestent les propos du chef du village,

C'est parce que c'est une affaire de blanc. Sinon moi, j'ai dit à l'équipe du projet, venez aménager. Après aménagement, je leur permettrai d'exploiter et si toutefois ils ne veulent pas, je donne à d'autres personnes qui sont dans le besoin. Mais l'agent de l'agriculture m'a dit que le projet ne veut pas qu'on force quelqu'un. Chacun doit être libre de dire ce qu'il veut.

Ces propos du chef du village viennent confirmer cette assertion de Faure A. (1995) car, malgré l'application des textes, la réticence des bénéficiaires a suscité le rejet du projet. En milieu rural Burkinabè, deux modes de gestion du foncier dictés par deux normes différentes coexistent. La première est la gestion coutumière qui se fonde sur une gestion ancestrale où la terre est la propriété des génies de la terre qui la confie aux maîtres de ceux-ci et la seconde est la gestion basée sur système de l'immatriculation foncière reposant sur l'attribution de titres de propriété par l'État. Pour la mise en œuvre des projets de

développement financé par des PTF comme la Banque mondiale, il est exigé que les échanges avec les bénéficiaires se passent par des négociations.

À Pomen, pour la mobilisation des terres dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'aménagement du bas-fond, le PReCA a procédé par des négociations auprès des propriétaires terriens qui ont abouti à des protocoles d'accord de cession définitive et permanente de la totalité des droits fonciers. Cependant, compte tenu de la particularité de Pomen, l'unanimité n'a pas été faite autour de celui qui a été identifié comme propriétaire terrien et avec qui les négociations se sont faites. À cet effet, malgré le fait que le chef du village ait donné son accord ainsi que l'application des textes, le refus de la part des exploitants a prévalu au rejet du projet. Comme l'attestent les propos de l'ancien adjoint au maire :

On est allé les voir un jeudi. Le CA du projet, l'agent technique de l'agriculture et moi, on a discuté avec eux, ils ont dit de revenir le samedi car, le vendredi ils vont tous se réunir pour discuter. Le samedi, figurer vous qu'on est allé personne n'est venu à notre rencontre. J'ai même dit que c'était la dernière fois que je viens voir cette communauté pour ce projet. Je ne peux pas perdre mon temps et gaspiller mon carburant pour des gens qui ne veulent rien comprendre.

Autrefois pratique courante, la coercition n'est plus pratiquée par les acteurs du développement qui prônent maintenant les approches par les négociations. Grâce à cette disposition, la voix seule du chef du village ne suffit plus. Celle des exploitants est également prise en compte. Comme le relatent les propos de l'ancien adjoint au maire :

C'est parce que le PReCA ne veut pas de force si non, le premier bas-fond qui a été aménagé ici c'était au temps de Saye ZERBO (ex président du Burkina Faso) et ça même, il n'y avait pas de cailloux, c'est la terre simplement on utilisait. En son temps, on ne demande pas l'avis d'un exploitant. Si le chef du village est d'accord seulement et si le projet a la certitude qu'après l'aménagement le périmètre sera exploité seulement c'est bon. Même les années récentes, c'était la même chose à la différence qu'on vous amène à vous mettre en

groupement pour l'attribution des parcelles. Sinon demander l'avis des exploitants, on n'avait jamais vu ça.

Cette exigence met à rude épreuve les pratiques traditionnelles qui sont centrées autour des décisions des chefs des villages dont les décisions ne peuvent en aucun cas être remises en cause. Pour l'ancien adjoint au maire,

Les choses évoluent, et il ne faut pas agir précipitamment ou de façon agressive. À l'époque de nos grands-parents, l'organisation des Gourounsis par rapport à la terre était faite de telle sorte les communautés venues d'ailleurs n'osaient pas remettre en question les décisions prises sur sa gestion. Si des actes jugés assez grave étaient commis, comme ce que les Mossis ont fait, le chef du village réunissait les douze (12) villages Gourounsi et leur fait savoir qu'il retire le bas-fond et interdisait l'accès de la communauté Mossi dans la zone du bas fond. Si toutefois quelqu'un de la communauté Mossi s'entêtait à y mettre les pieds, il n'en revenait plus. C'est ce qu'ils ignorent.

## **II.2. Risques perçues et inadéquation des types de cultures**

Il ressort des données recueillies que la majorité de nos enquêtés (soit 65/73) préfère exploiter le bas-fond sans aménagement contre huit (08) qui sont favorables à la réalisation du projet d'aménagement. En d'autres termes, l'ensemble des exploitants du bas-fond préfèrent les conditions d'exploitation sans l'intervention du projet car, l'aménagement présente plus d'inconvénients que d'avantages. En effet, selon les informations recueillies auprès des exploitants du bas-fond,

En réalité, le bas-fond est situé non loin de nos maisons (environ 700 m) et on est non loin du fleuve mouhoun également. Chaque saison, l'eau déborde on est juste protégé par une élévation qui empêche l'inondation de nos maisons sinon parfois nos champs sont inondés. Donc, si on vient aplatir la partie élevée qu'ils veulent aménager, l'eau va inonder nos maisons et nous seront obligées de quitter pourtant, on est ici il y a plusieurs années. Si on se lève, on va aller où avec nos familles ?

L'adoption d'une innovation par les bénéficiaires ne survient que lorsque la perception collective des retombées positives de cette innovation s'avère être significatives. Alors, adopter une technologie agricole signifie qu'elle apporte quelque chose de plus que la pratique actuelle ; ce qui fait référence à la première caractéristique d'une innovation qui est son avantage relatif. Ce principe d'avantage relatif stipule que la perception de l'adoptant est le facteur clé dans le processus d'adoption. Celui-ci devrait trouver que la technologie en question est mieux que la technique qu'il utilise (Kouassi. B.A. C. D, 2019). En effet, selon l'auteur, c'est la perception du bénéficiaire qui permet de décider s'il doit oui ou non adopter l'innovation. Ainsi l'adoption d'une innovation agricole par les bénéficiaires dépend de son inutilité pour ces bénéficiaires. Alors que pour les exploitants du bas-fond,

Lors de la rencontre, on nous a dit que c'est pour venir aménager pour produire du riz. Vous voyez, la partie que moi j'exploite, j'y produis également du maïs et du coton pour joindre les deux bouts. Maintenant si j'accepte, ils vont aménager et c'est uniquement pour cultiver le riz, je fais comment avec ma famille ? On ne peut pas se contenter uniquement du riz. Donc, là là même, c'est un vrai problème. Si le projet peut revoir il n'a qu'à revoir.

Aussi OB ajouta,

On n'a pas autres terres ailleurs pour dire que si ici c'est pour le riz, on va cultiver autre chose de l'autre côté donc c'est un peu compliqué. Sinon nous, on ne refuse pas ce que le chef dit on veut juste assurer notre survie.

Une des limites de l'aménagement du Bas-fond de Pomen est le changement de vocation du périmètre. Initialement prévu pour être un périmètre en totalité rizicole, les données récoltées sur terrains montrent des réticences face à cette disposition car les exploitants exploitent le bas-fond également pour la production d'autres céréales. Comme l'ont souligné Lavigne. D-Ph., Bouju. J & LE Roy. É (2000), l'aménagement ne vient pas seulement transformer les caractéristiques d'un espace physique. Il transforme les conditions de l'activité économique, il interfère avec les différentes activités, en facilite certaines (la riziculture par exemple) et peut en gêner d'autres. Alors, l'adoption de l'innovation est alors fonction de la perception de l'utilité de l'innovation (Kouassi. B A. C. D, 2019). À cet effet, le comportement

des bénéficiaires vis-à-vis de l'innovation dépend de son caractère utilitaire. Ainsi, les villageois s'approprient un aménagement hydro-agricole que s'il est conforme à leurs objectifs et à leurs stratégies de mise en œuvre (Berton. S, 1987).

La perception des impacts négatifs de l'aménagement a nourri la préférence des exploitants à l'exploitation du périmètre sans intervention. Selon les propos recueillis auprès du chef de village

Le jour de la rencontre, moi-même j'ai pris la parole et je les ai dits que le projet veut que si tu produisais et que tu gagnais deux (02) sacs, alors avec l'intervention que tu puisses avoir quatre (04) sacs mais un jeune a répliqué et a dit, on préfère nos deux (02) sacs aux quatre (04) sacs et les autres ont répliqué oui.

### II.3. Implication des pap aux activités

L'échec des approches classiques en matière de projet de développement est généralement lié à la faible implication ou la non-implication des bénéficiaires due à un déficit de communication. Les solutions proposées par les techniciens s'inscrivent souvent en opposition, voire en rupture, par rapport aux logiques économiques, sociales et culturelles des groupes concernés. L'adhésion aux changements proposés implique un dialogue, une négociation, qui vont conduire à prendre en compte non seulement les besoins prioritaires de la population, mais aussi ses pratiques, son savoir et ses techniques, qui contiennent bien souvent les solutions les plus appropriées et les mieux adaptées aux conditions du milieu.

### II.4. Niveau d'implication des PAP dans la cession des terres

Les résultats liés au niveau d'implication des PAP à l'identification du site et aux négociations de cession de terres sont indiqués dans le tableau ci-après

**Tableau II** : Niveau d'implication des PAP à l'identification du site destiné à l'aménagement

<i>Modalités</i>	<i>Pas du tout</i>	<i>Assez</i>	<i>Parfaitement</i>
<i>Hommes</i>	30	2	6
<i>Femmes</i>	35	0	0
<i>Total</i>	65	2	6

**Source** : Enquête de terrain, Septembre et Décembre 2024

La lecture de ce tableau nous indique que la majorité soit 65/73 personnes de notre échantillon affirment ne pas être impliquées à l'identification du site destiné à l'aménagement. Autrement dit, aucun des exploitants (hommes comme femme) du bas-fond n'a été associé à l'activité d'identification du site concernant l'aménagement du bas-fond. Comme nous l'explique OR,

.Quand les gens du projet sont venues pour la grande rencontre, ils ont demandé si on a connaissance du projet alors, j'ai dit que le chef nous a convoqué une fois pour nous informer cependant, c'est l'emplacement du projet qui pose problème.

En raison du statut foncier que leur confère la population autochtone, les occupants du bas-fond n'ont pas été considérés dans la mise en œuvre de ces actions or les populations ne s'approprient que les projets auxquels elles sont associées. De ce fait, le développement tant recherché par un projet ne peut être atteint que dans la mesure où les populations sont associées à sa définition et à sa mise en œuvre (Leroy. M, 2008). Cependant, à Pomen, les échanges ont eu lieu uniquement entre le chef du village le propriétaire terrien et le CVD. Comme l'a déclaré l'agent technique de l'agriculture,

On s'est rendu sur le site pour vérifier d'abord, l'exploitation du bas-fond. Même si ce n'est pas aménagé au moins qu'on voit déjà des gens qui produisent du riz. Aussi, on devait s'assurer que la superficie disponible est intéressante et suite à cela, on a échangé avec le chef du village et le propriétaire en présence du CVD.

L'identification d'un bas-fond destiné à un aménagement comporte trois phases à savoir : d'abord, l'exploitation du bas-fond. Il faut que le bas-fond soit exploité et à défaut, qu'il y est des gens qui y produisent du riz. Ensuite, s'assurer que la superficie est intéressante et enfin échanger avec l'ensemble de la population. Cette troisième phase est la plus cruciale car, elle permet d'échanger avec les bénéficiaires afin de s'assurer de la disponibilité des terres et de l'absence d'éventuels conflits fonciers, incompréhensions ou malentendus qui existent et qui pourraient constituer des blocages à l'exécution des activités. Ainsi, à la suite de ces trois phases, si le bas-fond répond à ces critères, on retient le site et on passe à la phase d'étude sociale. Malheureusement, ces phases n'ont pas été suivies sur le site de Pomen.

Lorsqu'ils sont venus mesurer la superficie des champs, on n'était pas informé. C'est notre actuel Ladji qui revenait de son champ et il a vu un véhicule garé au niveau du bas-fond. Il a cherché à savoir ce qui se passe et un monsieur lui a dit qu'ils sont venus délimiter la zone pour un projet d'aménagement du bas-fond pour les mossis. C'est lui qui nous a informé que des gens sont venus mesurer le bas-fond. En-tout-cas ce que je peux vous dire, c'est qu'ici au quartier mossi personne n'a été associé. Quand vous allez causer avec les gens, vous verrez vous-mêmes. » Un extrait des propos de KM un exploitant du bas-fond.

Des auteurs comme Mendy. A (2014) abordent la question de l'implication des populations locales dans les projets d'aménagement hydro-agricole comme étant capital pour la réussite des projets d'aménagement. En effet, l'auteur explique que l'implication favorise l'appropriation du projet par les populations bénéficiaires et les responsabilise dans l'autogestion. Aussi, pour Sene Dominique (2017), le développement agricole est d'abord l'affaire des paysans qui doivent décider d'eux-mêmes, dans un cadre organisationnel et juridique. En effet, l'économie rurale est majoritairement agricole, alors impliquer tous les acteurs touchés par un développement agricole permet d'avoir une meilleure perception de l'innovation et une meilleure appropriation par les bénéficiaires. Ces acteurs, dans le cadre de l'économie familiale, sont au cœur de la mise en valeur de l'espace et des ressources. Ils détiennent des droits traditionnels encore vivaces et des moyens de pression dans le cadre de la mise en valeur des terres par des investisseurs étrangers (Kamara. S, 2013). Cependant, dans la mise en œuvre de projet d'aménagement du bas-fond de Pomen, de l'avis de la grande majorité de nos enquêtés, les populations locales n'ont pas été de près ni de loin impliqué aux activités du projet. Comme l'attestent les propos du chef du village, comme l'attestent les propos du chef du village,

Quand l'équipe du projet est venue, c'est avec moi, le CVD et Khalifa parlant du propriétaire terrien qu'ils ont discuté et on n'a pas trouvé de problème à ce qu'on vient aménager le bas-fond.

Les populations s'approprient un projet auquel ils ont participé de la conception à la mise en œuvre, et qui répond à leurs réels besoins. À cet

effet, les programmes de développement agricoles pensés sans l'implication des populations ont été abandonnés (Mendy. A, 2014). Également, sans l'implication active des ruraux, notamment des groupes défavorisés, il n'y a guère de chance que les initiatives soient viables à long terme et que les injustices dans les campagnes puissent être corrigées. Ainsi selon OR un exploitant :

Le CA-PReCA nous a dit que c'est nous population qui avons demandé de venir aménager et maintenant qu'un projet a accepté nous on se retire. Mais vous-même voyez, c'est nous on exploite le bas-fond depuis des années, nos grands-parents nous ont légué ça et on veut faire un travail dessus mais on ne nous consulte pas. S'ils voulaient la réussite du projet, même si c'est une ou deux personnes de notre communauté on devrait les mettre dans l'équipe afin qu'ils puissent avoir plus d'information.

Pour les prises de décision, permettre aux populations bénéficiaires de s'exprimer sur le projet est la chose la mieux partagée car cela suscite leur intérêt, permet de prendre en compte leur besoin réels et favorise leur implication même si l'autonomie de la décision n'est pas forcément un gage de réussite, elle la favorise considérablement et son absence peut être à l'origine de nombreux échecs. Ce qui a été le cas sur le site de Pomen. L'implication de la population aurait permis de recenser les préoccupations et de proposer des solutions adaptées. À cet effet, selon Sene. D (2017), les succès des projets de développement rural sont dus en grande partie grâce à l'implication effective des populations bénéficiaires dans les différentes étapes de ces projets. Pour SS un exploitant du bas-fond,

S'ils avaient impliqué les gens on n'allait pas arriver là mais ce n'était pas du tout le cas. C'est le jour de la grande rencontre que nous, on a pu leur dire que la localisation du projet va constituer un problème parce que déjà même on est confronté à un problème d'inondation et en plus si c'est aménagé ça va aggraver la situation. Aussi, on aura plus de passage pour accéder à nos terres ni pour l'abreuvement des animaux.

Dans la dynamique de faire valoir l'importance de l'implication des bénéficiaires d'un projet, aux activités, l'ex Premier Ministre du Burkina Son Excellence Monsieur Luc Adolphe TIAO à l'occasion de

la 13ème<sup>4</sup> journée de la Commune Burkinabé, tenue à Gaoua le 22 septembre 2011 disait que : « Le développement par le haut est dépassé ». C'est dire que seule la population bénéficiaire doit avoir son mot à dire sur tout projet les concernant et il appartient aux Partenaires techniques et financiers de s'aligner sur leurs priorités.

## II.5. Niveau d'implication des PAP dans les mesures de compensation

Les mesures de compensation sont devenues pratiques courantes des projets de développement. Elles sont mises en avant afin de minimiser les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les populations. L'application de ces mesures doit respecter les normes environnementales et sociales ainsi que la législation nationale. Dans cette section, il est question d'analyser le niveau d'implication des PAP des mesures de compensation propose dans le cadre de l'aménagement du bas-fond de Pomen.

Le tableau suivant présente les informations relatives au niveau de connaissance des PAP par rapport aux mesures de compensation.

**Tableau III** : Niveau de connaissance des PAP des mesures de compensation

<i>Modalités</i>	<i>Pas du tout</i>	<i>Assez</i>	<i>Parfaitement</i>
<i>Hommes</i>	35	0	3
<i>Femmes</i>	35	0	0
<i>Total</i>	70	0	3

**Source** : Enquête de terrain, Septembre et Décembre 2024

Le graphique ci-dessus permet de constater que soixante-dix sur soixante-treize (65/73) enquêtés affirment ne pas avoir connaissance des mesures de compensation. Pour la mise en œuvre des projets de développement, en guise du dommage causé par la réalisation des activités, il est prévu suivant la Loi n<sup>o</sup>009-2018/AN du 3 mai 2018 portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts négatifs du projet. Aussi, pour les PTF comme la Banque Mondiale, ces mesures sont mises en œuvre à travers la Norme Environnementale et Sociale n<sup>o</sup>5 (NES n<sup>o</sup>5). Cependant, selon les propos suivants extraits de l'entretien avec le chef du village, pour

<sup>4</sup> La 13ème édition avait pour thème : « Rôle et place des collectivités territoriales dans la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) »

la mise en œuvre du présent projet, les informations sur ces mesures n'ont pas été partagées : « *Non, ils ne m'ont rien dit sur ça. Tout ce qu'ils ont dit, c'est qu'il n'y aura pas perte de terres* ». Ce résultat corrobore les propos du CA-PReCA qui selon lui, « *c'est un domaine assez sensible donc on donne juste l'information qu'il n'y aura pas perte de terre mais on évite de rentrer en profondeur sinon, on ne pourra pas aménager le bas-fond* ». Considéré comme en domaine sensible, il n'y a pas eu d'information sur les mesures de compensations pour ce projet. Hormis l'information que les parcelles seront restituées une fois après aménagement, les PAP n'ont pas eu d'information ni sur les modalités de compensations des terres ni sur les modalités de compensations des arbres. Selon l'agent technique de l'agriculture, « *Ça là, c'est un domaine nouveau donc c'est avec les gens du PReCA que vous pouvez avoir des renseignements. Sinon nous à notre niveau, on n'a pas d'information sur ça* »

L'ignorance des mesures de compensation a pu jouer un rôle important dans le rejet du projet. En effet, les mesures de compensation pouvaient permettre de désamorcer l'argument des PAP sur la question de la disponibilité des terres après aménagement. Selon les propos recueillis auprès de OR une PAP,

Ils sont venus pour nous flatter seulement sinon c'est ce qu'ils ont en tête qui sera fait après avoir récupéré nos terres. On a vu ce qui s'est passé avec l'autre projet. Ils ont flatté les gens prendre leurs terres et après aménagement d'autres mêmes n'ont pas eu accès à une parcelle.

Comme nous l'explique l'ancien adjoint au maire,

Ici, pour le moment, c'est un seul bas-fond qui est aménagé. Mais effectivement, là-bas, la procédure n'a pas été ça. C'était le projet PERBA en 2018. Ils ont dit au gens de se mettre en groupement pour bénéficiers des parcelles. On a formé cinq groupements au départ, mais au final, c'est quatre groupements qui ont été installés car eux-mêmes (en parlant des Mossis) ils ont refusé de participer. Maintenant, vu que tout le monde a été impliqué dans les travaux, pour le partage, ils ont morcelé les parcelles pour permettre à toute personne qui avait participé à une activité d'avoir une parcelle. Cela a fait que les parcelles ne valaient même pas 0.5 hectare.

Il y a eu plus de deux-cents (200) parcelles pour vingt-deux (22) hectares.

Pour le cas du présent projet, il n’y a pas de compensation prévue pour la perte de production car l’aménagement était prévu pour la fin de la moisson et il n’y également pas de PAP qui pratique la maraîchage.

## II.6. Le niveau d’implication des PAP aux prises de décision

**Tableau IV** : Le niveau d’implication des PAP aux prises de décision

<i>Modalités</i>	<i>Pas tous</i>	<i>du Un peu</i>	<i>Assez</i>	<i>Parfaitement</i>
<i>Hommes</i>	30	0	4	4
<i>Femmes</i>	35	0	0	0
<i>Total</i>	65	0	4	4

Source : Enquête de terrain, Septembre et Décembre 2024

Le graphique ci-dessus indique que 65/73 de nos enquêtés affirment de façon catégorique n’avoir pas été impliqué aux prises de décision concernant l’aménagement du bas-fond. Autrement dit, aucun exploitant n’a pris part aux prises de décision. Or, la mise en œuvre d’une innovation doit suivre un processus interactif et itératif en proie à des négociations qui constituent des moments ultimes au cours desquels d’importantes décisions sont prises. De ce fait, l’implication des populations donne plus de crédibilité à l’innovation et permet la prise en compte des besoins réels et des réalités socioculturelles des bénéficiaires. Elle instaure une meilleure adéquation entre l’offre et la demande et permet la prise en compte des réalités socioculturelles de la communauté. Ce qui n’a pas été le cas à Pomen car les bénéficiaires directs de l’aménagement n’ont pas été associée aux prises de décision. Comme l’attestent les propos du chef du village lorsqu’il affirme :

Quand l’équipe du projet est venue, c’est avec moi, le CVD et Khalifa parlant du propriétaire terrien qu’ils ont discuté et on n’a pas trouvé de problème à ce qu’on vienne aménager le bas-fond.

Faire participer de manière effective les PAP aux prises de décisions d’un projet, en plus de recueillir les différents points de vue et d’améliorer l’adhésion aux objectifs du projet, permet de réduire les remises en cause, les contestations et favorise le partage des responsabilités. À cet effet, elle permet la prise en compte des besoins réels des bénéficiaires qui fonctionnent en fonctions de leurs logiques.

Comme l'a souligné Olivier De Sardan. J-P (1985), aujourd'hui on considère comme acquis le fait que les sociétés rurales africaines sont traversées de logiques diverses, et que c'est au confluent de leurs interactions qu'il faut se situer pour comprendre les stratégies sociales individuelles ou collectives. L'implication des populations aux activités des projets dont elles sont bénéficiaires est facteur déterminant de la réussite de l'intervention car, les villageois s'approprient un aménagement hydro-agricole que s'il est conforme à leurs objectifs et à leurs stratégies de mise en œuvre (Berton. S, 1987).

## II.7. Niveau d'information et de sensibilisation des PAP

Les résultats liés au niveau d'information et de sensibilisation des populations bénéficiaires avant le démarrage du projet sont consignés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau V** : Niveau d'information et de sensibilisation des PAP

<i>Modalités Sexe</i>	<i>Pas tous</i>	<i>du Un peu</i>	<i>Assez</i>	<i>Parfaitement</i>
<i>Hommes</i>	30	0	4	4
<i>Femmes</i>	35	0	0	0
<i>Total</i>	65	00	4	4

**Source** : Enquête de terrain, Septembre et décembre 2024

De nos données il apparaît que 65/73 de nos enquêtés affirment catégoriquement qu'ils n'ont pas été informés ni sensibilisés avant le démarrage des activités de la mise en œuvre du projet (Tableau 5). De même, les données recueillies sur le terrain, il apparaît que les occupants du bas-fond n'ont eu l'information que lorsque les recensements devaient commencer. Pour certains enquêtés, il n'y a pas eu de vulgarisation d'information concernant le projet. Comme l'affirment Kadiri. Z ; Kuper. M et Errahj. M. (2011), dans les projets d'aménagement hydro-agricole d'initiatives publiques, entre la mise sur l'agenda et la mise en œuvre, le flux d'informations est vertical. Alors dans ce contexte de projet étatique, l'information vient d'en haut et non d'en bas. À cet effet, son flux en sens inverse est faible et ne concerne que les autorités traditionnelles ayant signé l'adhésion au projet. Aussi, comme l'a signalé le chef du village, *hormis le jour où les gens du projet sont venus discuter avec moi et le Khalifa et le jour de grande rencontre, on n'a pas eu d'autres échanges.* Comme nous l'explique OR, un exploitant du bas-fond,

Le jour où on a reçu l'information, c'est quand notre quartier a été convoqué par le chef et c'est moi et notre regretté Ladjji qui avons été choisis pour représenter le quartier mossi à cette rencontre. C'est lors de cette rencontre, que le chef nous a dit qu'il s'agit d'un projet qui veut venir aménager les bas-fonds (celui des Bwaba et des Mossis) et que les gens du projet sont venus échanger avec lui et ils vont venir demain discuter avec tout le monde et recenser les gens. Donc Vous voyez, c'était pour que tout le monde sorte pour le recensement sinon pourquoi on n'a pas été convoqué aussi le jour où les gens du projet sont venus échanger avec le chef ?

La sensibilisation et la communication accrue sont des facteurs d'implication car, elles permettent la mise en place d'un cadre plus large de concertation entre les différents acteurs ce qui permet d'une part, que le projet soit mieux compris et accepté et d'autre part, elles permettent aux bénéficiaires d'exposer leurs problèmes pour une meilleure prise en compte des besoins réels. Selon Traoré. Y & Kambiré. B (2023), « faire participer de manière effective les populations bénéficiaires à toutes les étapes de la prise de décisions du projet d'aménagement hydro-agricole, en plus de recueillir différents points de vue et d'améliorer l'adhésion aux objectifs du projet, permet de réduire les remises en cause, les contestations et favorise le partage des responsabilités ». Suivant la même logique, Whyte. A (1987) fait savoir que par le passé, la communauté était considérée comme un bénéficiaire passif des interventions de développement. Cependant, cette conception a profondément évolué, car au cours des dernières années, la participation communautaire est reconnue comme étant un facteur indispensable au succès des projets de développement. Les campagnes d'information et de sensibilisation des bénéficiaires d'un projet avant le démarrage des activités permettent à ces derniers d'adopter des comportements favorables et de bonnes attitudes vis-à-vis de ce projet. À cet effet, la phase d'avant-projet détaillé est le moment pendant lequel l'occasion est donnée aux populations d'agir à temps et de soumettre leurs préoccupations. Une telle démarche permet de recueillir les opinions et préoccupations des bénéficiaires afin que les résultats soient atteints au mieux. Alors, l'insuffisance d'information et de sensibilisation des bénéficiaires dès le début du projet, a eu un impact négatif sur sa mise en œuvre car l'aménagement les concernait alors il était judicieux de chercher leur adhésion et

d'obtenir leur consentement. Cependant, au regard des résultats, les activités d'informations et de sensibilisations qui sont utiles à l'étape de diagnostic ne se sont pas correctement déroulées. Comme l'a souligné Berton. S (1987), la majorité des aménagements hydro-agricoles en Afrique est conçue sans diagnostic préalable de l'environnement socio-économique et agro-écologique.

## II.8. Diffusion des informations appropriées sur le projet

Les résultats relatifs à la diffusion des informations appropriées sur le projet sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau VI** : Information appropriées des populations bénéficiaires sur le projet

<i>Valeurs Modalités</i>	<i>Effectif</i>
<i>Sans opinion</i>	35
<i>Pas du tout</i>	30
<i>Assez</i>	4
<i>Parfaitement</i>	4
<i>Total</i>	38

**Source** : Enquête de terrain, Septembre et Décembre 2024

Le tableau ci-dessus montre que 41% de notre population d'études affirment n'avoir pas reçu les informations appropriées sur le projet tandis que 48% déclarent ne rien à dire sur la question des informations partagées. En d'autres termes, l'ensemble des exploitants hommes (30) du bas-fond affirme n'avoir pas reçu les informations appropriées sur le projet contre l'ensemble des exploitantes (35) qui disent ne rien avoir à dire par rapport aux informations. Selon le CA, « *L'information aussi qui est passée qu'on allait leur retirer ces terres et ils n'allaient plus avoir de terres* ». Également, comme nous l'explique KM,

« Quand le chef nous a convoqué, il nous a dit que le projet va quitter du bas-fond des Bwaba jusqu'à chez nous et c'était prévu sur soixante hectares (60 ha). Donc vous voyez, c'était les deux (02) bas-fonds qui étaient concernés. Mais à notre grande surprise, c'est uniquement dans notre zone qu'ils veulent aménager les soixante (60) hectares et pourtant au début ce n'était pas ce qu'on a reçu comme information. En plus, les gens du projet nous ont dit que dans les soixante (60) hectares, dix hectares (10 ha) vont revenir au chef et le reste, on va être distribuer. Mais voyez vous-même, ils veulent juste nous

arracher nos terres. Donc nous avons vu que si nous acceptons ça, nous risquons de le regretter après »

Communiquer aux populations bénéficiaires, les informations appropriées sur le projet dont ils bénéficient instaure un climat de confiance et permet l'appropriation du projet. Cela qui n'a pas été le cas du projet d'aménagement du bas-fond de Pomen. L'absence et ou la crédibilité des informations ont conduit à une méfiance de la part des populations bénéficiaires ce qui a entraîné une réticence vis-à-vis du projet conduisant ainsi à la non appropriation du projet. Comme l'a souligné OB :

Là où moi-même je me suis dit que le projet n'est pas clair, il y a un membre du projet qui a dit qu'après avoir partagé les parcelles, si y a reste, c'est en ce moment qu'ils vont donner à d'autres personnes qui ont fait la demande. Mais dites-moi le reste va quitter ou si chacun doit récupérer la superficie qu'il a cédée. Donc vous-même vous voyez non, eux-mêmes ils se contredisent.

KS ajouta,

« Le jour de la grande rencontre là, ils ont dit qu'ils vont juste aménager et nous remettre. Suite à ça, moi j'ai posé la question à savoir pour quelqu'un qui a trois hectares de champs, si le projet prend cette superficie pour aménager est-ce qu'au retour il pourra avoir accès à ses trois hectares ? Il y a un membre de l'équipe qui a dit oui pourtant moi-même je sais que ce n'est pas possible. Déjà même le projet nous ment donc rien ne dit que le reste même est vrai.

## **Conclusion**

En conclusion, l'étude menée sur le projet d'aménagement du bas-fond de Pomen révèle des défis majeurs liés à la conciliation entre les pratiques traditionnelles et les textes législatifs modernes. La coexistence de deux systèmes de gestion foncière, coutumier et administratif, crée des tensions et des incompréhensions, notamment en milieu rural burkinabè. Les résultats montrent que les populations locales, bien que directement concernées par le projet, n'ont pas été suffisamment impliquées dans les processus de décision, d'identification des sites et de négociation des mesures de compensation. Cette faible implication, couplée à un manque de

communication et de sensibilisation, a conduit à une méfiance généralisée et au rejet du projet par les exploitants. Les bénéficiaires, attachés à leurs pratiques agricoles et à leurs droits coutumiers, perçoivent l'aménagement comme une menace pour leurs moyens de subsistance, notamment en raison des risques d'inondation et de la restriction des cultures à une seule vocation, le riz. Ainsi, pour assurer la réussite des projets de développement, il est essentiel de renforcer l'implication des populations locales dès les phases initiales, de prendre en compte leurs besoins réels et de garantir une communication transparente. Sans une approche inclusive et participative, les projets risquent de se heurter à des résistances et de ne pas atteindre leurs objectifs de développement durable.

## Références Bibliographiques

- Berton S. (1987). « Petits ouvrages d'aménagement de bas-fonds en Afrique de l'Ouest : réussir avec quels outils ? », *les Cahiers de la Recherche Développement*, N°14-15, pp53-58.
- Briere S. & Proulx D. (2013). « La réussite d'un projet de développement international: leçons d'expérience d'un cas Maroc-Canada ». *Revue internationale des Sciences Administratives*, vol.79, n01, pp171-191.
- Chambers R. (1994). « Participatory Rural Appraisal (PRA): Challenges, Potentials and Paradigm», *World Development*, vol .22, n010, pp1437-1454. .
- D'amboise G. & Audet J. (1996). *Le projet de recherche en administration : Un guide général à sa préparation*, . Québec: Université Laval Québec.
- De Sardan O J. P. (1985). « *Sciences sociales africanistes et faits de développement : Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire* » : *Sciences sociales et développement rural*,. Paris: KARTHALA-CIFACE.
- De Sardan O. J. P. (1995). *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, . Paris: APAD-Karthala. .
- Faure A. (1995). « *L'appropriation privée en milieu rural : politiques foncières et pratiques locales au Burkina Faso* », . Londre: IIED.

- Grawitz M. (2000). *Méthodes de recherche en sciences sociales*. Paris: Dalloz.
- Kadiri Z. & Kuper M. & Errahj M. (2021). « Projet d'aménagement et développement territorial : le cas du périmètre irrigué du Moyen Sebou au Maroc » . *Pôle Sud*, vol.2 n035.
- Kamara S. (2013). *Développements hydrauliques et gestion d'un hydrosystème largement anthropisé : Le delta du fleuve Sénégal*. Avignon: Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, faculté de géographie, 472p.
- Kouassi B. A. C.D. (2019). *Analyse des déterminants du choix et de l'adoption de variétés améliorées de riz : Cas des zones de Gagnoa et de Korhogo en côte d'ivoire*. Abidjan: Institut National Polytechnique Felix Houphouët Boigny.
- Lavigne D. P. & Bouju J. & Le Roy E (2000). (2000). *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement : stratégies foncières et bas-fonds au Sahel*. Paris: Gret.
- Lavigne D. P. & Toulmin C. & Traoré S. (2000). *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest : dynamiques foncières et interventions publiques*. Paris: Karthala.
- Leroy M. (2008). *La participation dans les projets de développement : Une analyse critique*. Paris: AgroParis Techh ENGREF.
- Loubet Del Byalet J-L. (2000). *Initiation aux méthodes de recherche en sciences sociales*. Paris-Montréal: L'Harmattan.
- Mendy A. (2014). « Les aménagements hydro-agricoles des vallées de la Néma et de Médina Djikoye comme stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Espoirs et vulnérabilités du socio-hydrosystème ». *Éthique et Économique*, , vol.11, n01, pp1-11.
- Sene D. (2017). « Partenariat, participation paysanne et développement de la filière hydro-agricole, l'expérience de pont-gendarme dans le delta du fleuve Sénégal », *Sciences Participatives et Gouvernance des Patrimoines et Territoires des deltas*, Paris, l'Harmattan, , pp63-67.
- Traoré Y. & Kambiré B. (2023). « Implication des populations locales dans le projet d'aménagement hydro-agricole de la sous-

préfecture de ouragahio dans le centre-ouest de la côte d'ivoire»,. *Djiboul*, vol.4, n0005, pp460-473.

Whyte A. (1987). *Principes directeurs pour la planification de la participation communautaire aux projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement*, . Genève: OMS, Offset Publication N° 96.